

**A-B et C : points de l'ordre du jour communs à chaque premier conseil de l'année.**

**A) présentation de l'ordre du jour et signature du bon d'engagement**

**B) présentation et rôle des délégués**

LE CONSEIL DES ENFANTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le conseil d'école des enfants est un moment privilégié durant lequel les enfants deviennent acteurs au sein de leur école, en faisant des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié pour l'aménagement de l'école, les conflits dans la cour de récréation, un projet particulier d'action, etc.

**Quel est le rôle des délégués ?**

1. Ils réfléchissent, au sein de la classe, à des questions, problèmes... qui vont venir alimenter l'ordre du jour du prochain conseil d'école des enfants.
2. Ils présentent le projet de leur classe, par l'intermédiaire de leurs délégués, et en discutent avec les autres enfants et avec les adultes lors du conseil.
3. ils mettent en place et font respecter les décisions prises lors du conseil
4. ils peuvent proposer des utilisations de la coopérative scolaire et donnent leur avis sur les dépenses effectuées

**Les délégués doivent savoir:**

- ▣ Écouter les autres : savoir ce qui va ou ce qui ne va pas.
- ▣ Être discret : ne pas rapporter le problème ou la confidence à tout le monde.
- ▣ Savoir rapporter les informations à la bonne personne.
- ▣ Ne pas abuser de sa fonction (je ne suis pas un chef).
- ▣ bien savoir se comporter en toutes circonstances (savoir rester calme et poli).
- ▣ Savoir prendre la parole devant les autres pour défendre les accusés et exposer les problèmes.

**Quel est le rôle des adultes ?**

1. ils écoutent les propositions des enfants ;
2. Ils encouragent les délégués les plus jeunes à s'exprimer ;
3. Ils soumettent les décisions prises par le conseil d'enfants au conseil d'école (personnel éducatif) si leur application peut poser problème.
4. Le rôle de président du conseil est généralement tenu par un adulte (généralement le directeur) et un enfant peut se voir confier celui de secrétaire de séance.
5. ils ont un droit de veto

**C) les règles du conseil**

Fréquence : 1 fois par période

Lieu : la BCD

1 secrétaire de séance

Les délégués devront intervenir pendant les Assembly pour rendre compte de leurs travaux.

**D) Récréations de l'après-midi pour les cycle 3**

Certains élèves trouvent que les après-midis sont parfois longs et souhaiteraient avoir un temps de récréation pour souffler un peu. Les enseignants comprennent la demande. Si il n'y a pas de temps « organisé » pour les récréations de l'après-midi, chaque enseignant de classe reste à l'écoute des besoins des élèves. Il organise les enseignements de l'après -midi différemment du matin et peut, s'il le souhaite, organiser un temps de récréation. Ce sujet doit être discuté au sein même des classes et adapté en fonction des situations.

**E) Médiateurs dans la cour**

Les délégués de classe regrettent que le dispositif « médiateurs » n'ait pas été suivi cette année.

C'est un oubli, dès la semaine suivant ce conseil, des gilets jaunes seront disponibles.

Il est convenu de nommer un médiateur/classe/semaine (pendant la distribution des responsabilités)

**F) Responsabilités « déchets dans la cour de récréation :**

Les délégués de classe trouvent qu'il y a trop de papiers dans la cour de récréation. Ils informent le conseil de délégués que certaines poubelles restent bloquées et ne sont pas facilement utilisables.

Des pinces pour ramasser les déchets sont disponibles dans la classe de Monsieur Quilleriet. Il est possible de les lui emprunter si nécessaire.

Il faut aussi réfléchir à diminuer la quantité de déchets à terre avant de savoir comment les ramasser. Si il n'y a plus de déchets à terre, il n'y aura plus de problème à résoudre.

Il est question de mettre en place des « poubelles-sondage ». Il faudra que Monsieur Marquet en parle lors de la prochaine réunion concernant le réaménagement de la cour de récréation.

**G) Collecte de bouchons**

Les enfants souhaitent relancer la collecte de bouchons (plastique / liège). Il est décidé de reconduire l'opération mais de supprimer la compétition entre classes. Des bacs seront installés dans le hall de l'école. Quand ils seront pleins, il faudra peser la quantité de bouchons avant d'appeler l'association pour l'enlèvement. A la fin de l'année, il faudra faire le bilan. L'objectif sera donc de battre le résultat obtenu collectivement chaque année.

Un container à papier pourra aussi trouver sa place dans le hall de l'école (possibilité de vendre le papier à recycler).

Le conseil de délégués prend fin à 12h50, il est grand temps d'aller manger !